

2024_12D25

RECRUTEMENT ET REMUNERATION AGENT RECENSEUR

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre, à 18heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-VINCENT-LESPINASSE, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. BOYER Serge, Maire.

Date de convocation : 09 décembre

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 08

Présents : BOYER Serge, FAU Eric, MEL Jacqueline, CHARLES Denise, AVATTANEO William, BORD Cédric, LANNES Florentin, MERLE Nathalie, TRISTAN Damien

Absent s excusé s : , DUPRAT Stéphanie, BOUDON Cécile, BORD Cédric

Secrétaire de séance : CHARLES Denise

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que le recensement de la population sur le territoire de la commune se fera du 16 janvier au 15 février 2025.

La commune prépare et réalise l'enquête de recensement et reçoit à ce titre une dotation forfaitaire qui s'élèvera à 529 €

Mr le Maire doit nommer par arrêté un agent recenseur.

Mr le Maire propose de verser une indemnitaire forfaitaire à l'agent recenseur et propose la somme de 529 € brut comprenant la formation et le travail d'enquête.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents :

- DECIDE de verser l'indemnité forfaitaire brute de 529 € à l'agent recenseur pour la période du 1er janvier au 16 février 2025.
- AUTORISE Mr le Maire à signer toutes les pièces concernant cette décision.
- CHARGE Mr le Maire de l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme

Votants : 8
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

La secrétaire de séance,

CHARLES Denise



Le Maire,

BOYER Serge

